

Ségolène Royal, pour une laïcité moderne

*De 1789 à la loi de séparation de l'Église et de l'État en 1905, en passant par les lois Ferry, l'histoire de notre République se confond sur bien des points avec celle de l'émergence de la laïcité. La laïcité est le patrimoine historique de la gauche, mais aussi de la République française : **Ségolène Royal s'inscrit pleinement dans ce double héritage**, qui assure la liberté de conscience pour chacun et la sauvegarde de l'intérêt général.*

I) La laïcité est aujourd'hui en danger

Le bilan et le projet du ministre-candidat Nicolas Sarkozy peut légitimement faire **craindre le pire en ce qui concerne la sauvegarde la laïcité**, s'il était élu. « *On ne peut pas éduquer les jeunes en s'appuyant exclusivement sur des valeurs temporelles, matérielles, voire même républicaines [...]. La dimension morale est plus solide, plus enracinée, lorsqu'elle procède d'une démarche spirituelle, religieuse, plutôt que lorsqu'elle cherche sa source dans le débat politique ou dans le modèle républicain.* », expliquait-il ainsi dans son livre La République, les religions, l'espérance. Dans le même ouvrage, il propose de permettre à l'État de financer la construction de nouveaux lieux de culte, ce qui est en contradiction flagrante avec l'article 2 de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État.

Le passif de **François Bayrou** n'inspire pas plus confiance : alors qu'il était ministre du gouvernement Balladur, il avait présenté **un projet de loi de révision de la loi Falloux**, qui permettait aux collectivités locales de **financer davantage l'école privée**.

Les candidats de la droite, au nom d'une prétendue « ouverture » de la laïcité, risquent en fait de l'affaiblir gravement

II) Ségolène Royal s'est au contraire engagée en faveur de la laïcité

Elle **refuse la balkanisation de la société en groupes ethniques et religieux** auxquelles on sous-traiterait les questions sociales et éducatives : « *Pour nous, à gauche, la société de la méfiance, des ghettos et des communautés rivales, ce n'est pas notre modèle. C'est la droite qui affaiblit la République en portant atteinte au pacte social et à la laïcité.* » (Congrès d'investiture du Parti Socialiste, Mutualité 26 novembre 2006)

En s'en prenant au principe de laïcité, **on met en danger les fondements mêmes de la République** : « *De la précarisation généralisée aux remises en*



cause, par M. Sarkozy, de la loi de 1905 sur la laïcité, la droite s'en prend à tous les fondements de la République. C'est à tout cela qu'il faut mettre un coup d'arrêt. » (La Dépêche du Midi, 22 septembre 2006)

III) Des mesures concrètes pour une laïcité adaptée à la France d'aujourd'hui

Si la laïcité est au fondement de la solidité de notre République, elle ne peut se cantonner à de vagues déclarations d'intentions, comme le font les autres candidats. Ségolène Royal a pris position à plusieurs reprises sur **la signification concrète de la laïcité en actes** : « *Je vais vous dire pourquoi je suis particulièrement attachée à ce principe (de laïcité), parce que se joue là l'émancipation des femmes, et je voudrais dire ici la solidarité qui est la mienne, à l'égard des gynécologues, dans certains hôpitaux, qui se sont fait agresser par des maris qui ne tolèrent pas que leur femme soit soignée par des hommes* » (Deuxième débat télévisé pour l'investiture du Parti socialiste, LCP AN-Public Sénat, 24 octobre 2006)

En outre, elle a déjà avancé des propositions très claires sur la question.

Dans son pacte présidentiel, elle réaffirme ainsi **le primat de la loi de 1905 de séparation de l'Église et de l'État**, et propose d'inscrire plus fermement la laïcité dans notre Constitution : « *Refuser toute remise en cause de la loi de 1905 sur la séparation des Églises et de l'État, et intégrer à la Constitution une charte de la laïcité.* » (Proposition 74).

Sur la question particulièrement sensible de la laïcité dans l'Education nationale, Ségolène Royale **refuse le financement anarchique de l'enseignement privé**, et s'est engagée à **abroger l'article 84 de la loi d'août 2004 concertant le forfait communal** : « *Le service public doit rester impérativement laïc, et si je suis élue je supprimerai cette loi qui oblige les communes à payer pour les élèves d'autres communes qui sont scolarisés dans les écoles privées... Je trouve cette loi tout à fait anormale, d'aller payer pour les enfants qui vont dans les écoles privées des autres communes, c'est-à-dire qui participent à la désertification rurale de la commune qui est obligée de payer, ça ne tient pas debout.* » (Deuxième débat télévisé pour l'investiture du Parti socialiste, LCP AN-Public Sénat , 24 octobre 2006.)

Ségolène Royal, dans son programme et ses interventions, s'engage nettement pour une laïcité réaffirmée et renforcée. Elle sera la garante de la préservation du bien commun par rapport aux intérêts particuliers, et s'opposera aux dérives communautaires qui menacent le Pacte Républicain.

